

**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA **

**CANADA 
INFRASTRUCTURE BANK**

UN PARTENAIRE POUR INVESTIR DANS DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

Rapport annuel 2018-2019

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, C. P. 15
Toronto (Ontario)
M5H 1J9
Téléphone : 1-833-551-5245
Courriel : contact@cib-bic.ca

www.cib-bic.ca/fr/

La BIC constitue un centre d'expertise en investissements dans les infrastructures



La Banque de l'infrastructure du Canada (« Banque » et « BIC ») a été créée pour faire avancer un nouveau modèle de partenariat afin de transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et réalisée au Canada. Nous nous distinguons par notre accent sur les projets de transformation générateurs de revenus qui servent l'intérêt public, qui s'inscrivent dans les priorités économiques du Canada et qui sont élaborés en partenariat avec les secteurs public et privé. Nos secteurs prioritaires sont le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes ainsi que l'Internet haut débit.

Développement de projets et d'occasions d'investissement

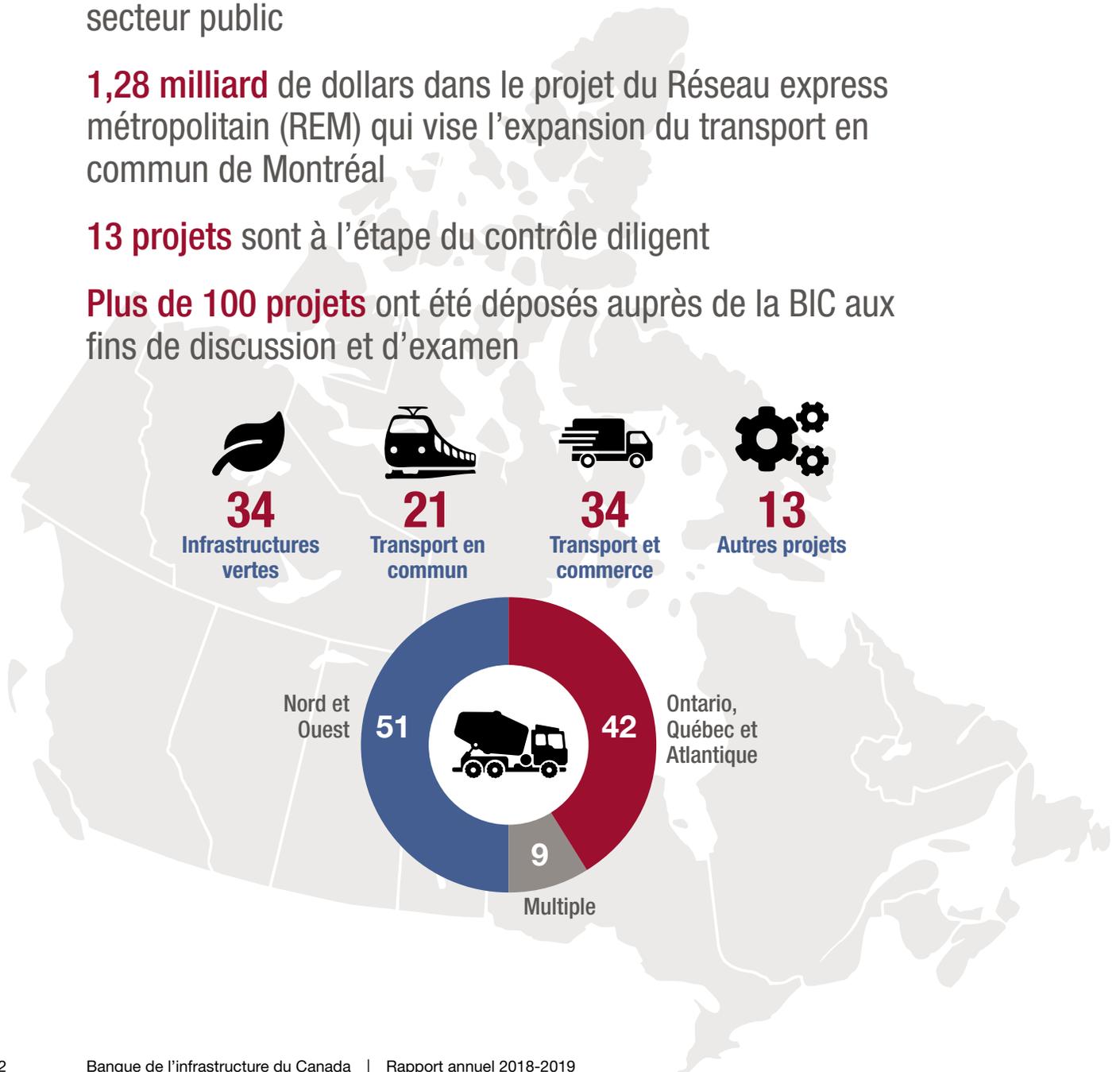
310 réunions concernant des investissements avec des promoteurs du secteur public, des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels

85 événements publics auxquels ont participé plus de 10 000 personnes du secteur des infrastructures et du secteur public

1,28 milliard de dollars dans le projet du Réseau express métropolitain (REM) qui vise l'expansion du transport en commun de Montréal

13 projets sont à l'étape du contrôle diligent

Plus de 100 projets ont été déposés auprès de la BIC aux fins de discussion et d'examen



Événements marquants de 2018-2019

Printemps 2018

- Nomination du président-directeur général (décret)
- Embauche de la directrice principale et chef des directions financière et administrative
- Allocution du président du conseil d'administration devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

Été 2018

- Annonce de l'engagement d'investissement dans le REM (premier projet de la BIC)

Automne 2018

- Embauche du chef des investissements
- Participation à la réunion des ministres provinciaux et territoriaux
- Dépôt au Parlement du rapport annuel 2017-2018 et du Plan d'entreprise résumé 2018-2019
- Embauche du chef des finances
- Embauche de l'avocat général et secrétaire de la société
- Première assemblée publique annuelle diffusée sur le Web
- Clôture financière de l'opération d'investissement dans le REM

Hiver 2018-2019

- Allocation du PDG devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord
- Embauche du chef de l'élaboration de projets
- Embauche du chef des affaires publiques et des communications
- Approbation du cadre de Gestion des risques d'entreprise par le conseil d'administration de la BIC
- Engagement bilatéral avec les gouvernements provinciaux et territoriaux
- Embauche du chef de la gestion des risques
- Allocation du PDG et de l'avocat général devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles

Dans le budget 2019, il est mentionné que « la BIC examine les possibilités d'application de ses outils financiers innovateurs pour stimuler les investissements du secteur privé dans les **infrastructures Internet haute vitesse** dans les communautés non desservies ou mal desservies » et que « la BIC est en bonne position pour travailler avec les administrations, y compris les communautés du Nord, afin de planifier et de financer des projets qui améliorent l'accès, au sein du Canada, à de l'électricité abordable, fiable et propre qui améliorent les interconnexions entre les **réseaux électriques provinciaux.** »

Table des matières

Message de la présidente	7
Message du président-directeur général	8
Rapport de gestion	10
Structure organisationnelle.....	11
Exécution de notre stratégie	13
Gestion des risques	21
Gestion financière.....	22
Gouvernance	23
Rapport sur la rémunération	27
États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada.....	29

Message de la présidente

Investir à long terme dans l'infrastructure

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a établi de solides assises en 2018-2019 afin de permettre l'investissement dans des projets de transformation qui profiteront à long terme aux Canadiens.

La BIC aspire à créer un centre d'excellence qui donnera des conseils, effectuera des investissements et acquerra les connaissances requises pour moderniser l'infrastructure essentielle à la qualité de vie des Canadiens. La BIC constitue l'un des éléments du plan Investir dans le Canada et agira comme catalyseur de nouveaux modèles de financement et d'investissement dans les infrastructures essentielles.

Les administrations publiques de l'ensemble du Canada investissent des fonds publics dans le renouvellement des infrastructures, mais la BIC offre un nouveau moyen ambitieux de stimuler les investissements dans le secteur privé, en partenariat avec des promoteurs du secteur public. En allant au-delà du statu quo afin de promouvoir de nouveaux moyens de financer des projets générateurs de revenus, la BIC devient un outil innovateur qui permet d'attirer des capitaux privés et, en parallèle, de protéger l'intérêt public.

Le premier engagement d'investissement de la BIC, un prêt de 1,283 milliard de dollars au Réseau express métropolitain (REM), contribuera à améliorer le transport en commun et la qualité de vie dans le Grand Montréal. Comme pour toutes les décisions d'investissement, le conseil d'administration de la BIC a approuvé ce projet de transformation en s'appuyant sur une vérification préalable approfondie. Après la fin de l'exercice, la BIC a annoncé une participation pouvant atteindre 2 milliards de dollars dans le projet d'expansion du corridor ferroviaire du réseau GO en Ontario, son deuxième projet dans le transport en commun. Le conseil d'administration est confiant que ces projets sont des exemples positifs des possibilités d'un partenariat entre la BIC, le gouvernement et les investisseurs institutionnels ou privés pour l'amélioration de l'infrastructure du Canada.

Le conseil d'administration de la BIC possède l'expertise nécessaire pour diriger une nouvelle société d'État dotée d'un mandat public ambitieux. Les administrateurs de divers horizons offrent des points de vue provenant de la sphère gouvernementale et de celle des entreprises, représentent différentes régions du pays et apportent des expériences professionnelles distinctes dans des domaines pertinents. Le conseil d'administration de la BIC fournit une gouvernance experte ainsi qu'une orientation stratégique et assure la surveillance et la reddition de comptes.

Notre premier président-directeur général, Pierre Lavallée, a dirigé le recrutement de dirigeants et d'employés hautement qualifiés possédant l'expertise commerciale et professionnelle nécessaire à la réalisation du mandat de la BIC.

Le conseil a approuvé plusieurs politiques fondamentales présentées par la direction en 2018-2019 afin d'assurer la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance.

Par exemple, le Code de déontologie de la BIC et les politiques qui l'accompagnent reflètent les normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance, d'intégrité et de transparence.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise et la politique d'investissement de la BIC contiennent des mesures détaillées pour la gestion des divers risques qui font partie intégrante des investissements dans les grands projets d'infrastructure complexes. Sous la supervision du conseil, la direction de la BIC a mis en place un processus rigoureux de vérification préalable et d'approbation, et de nombreux projets devraient être soumis à l'approbation du conseil au cours du prochain exercice.

Ayant effectué notre premier investissement, recherché des occasions de projets, embauché du personnel hautement qualifié et établi des politiques et des pratiques, la BIC est en mesure d'accélérer la réalisation de ses projets à l'avenir.

Notre modèle de partenariat étant de mieux en mieux établi, je suis convaincue que la BIC sera en mesure d'investir dans des projets d'infrastructure qui profiteront aux Canadiens et à leurs collectivités.

Nous espérons collaborer en permanence avec Infrastructure Canada, Finance Canada et d'autres partenaires des secteurs public et privé afin d'accroître et d'accélérer l'investissement dans les infrastructures au Canada. De nombreux intervenants ont fait don de leur temps et de leur expertise pour nous aider à réussir, et nous apprécions l'intérêt et le soutien continu qu'ils nous témoignent.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues membres du conseil d'administration, Pierre et son équipe de direction, ainsi que les employés et les sous-traitants de la BIC pour leur dévouement et leurs efforts au long de l'exercice.



Janice Fukakusa
Présidente, conseil d'administration
Banque de l'infrastructure du Canada



Message du président-directeur général

Transformer l'infrastructure au profit des Canadiens

Les approches modernes de l'infrastructure publique exigent un engagement accru envers l'intérêt public et des partenariats avec le secteur privé. Le Canada est dans une bonne position pour réduire son déficit d'infrastructure et gérer les coûts pour les gouvernements en tirant parti de la demande des investisseurs privés et institutionnels envers de nouveaux actifs en infrastructure.

La BIC jouera un rôle important dans le rapprochement entre les promoteurs publics et les investisseurs privés afin de faire avancer les projets qui sont dans l'intérêt public. La BIC est un partenaire d'investissement en infrastructures nouvelles.

En 2018-2019, la BIC s'est concentrée sur le renforcement de ses capacités afin de permettre de bonnes décisions d'investissement en collaboration avec le secteur privé et de fournir aux gouvernements des conseils d'experts en matière d'investissement dans les infrastructures.

Les membres de la direction ont rencontré des représentants gouvernementaux de chaque province et territoire. Nous avons également entrepris un dialogue avec des représentants municipaux responsables de l'infrastructure. Ces discussions nous ont permis de mieux comprendre les priorités du secteur public en matière d'infrastructure au pays et d'aider les dirigeants du secteur public à comprendre le rôle consultatif de la BIC ainsi que notre capacité à adapter nos investissements sur mesure aux projets d'infrastructures publiques. L'engagement continu avec tous les ordres de gouvernement, y compris des dirigeants autochtones, demeurera l'une de nos priorités au cours des années à venir.

Nous avons rencontré des centaines d'investisseurs en infrastructure, tant au pays qu'à l'étranger, et communiqué avec environ 10 000 intervenants grâce à 85 allocutions et présentations publiques. Notre objectif est de continuer à faire connaître la BIC afin de poursuivre la réalisation de notre mandat de conseil, d'investissement et de développement des connaissances.

Nous avons reçu plus de 100 propositions de projets au cours de l'année et sommes encouragés par l'accueil qu'ont réservé les promoteurs gouvernementaux ainsi que les investisseurs privés et institutionnels au modèle de la BIC.

La BIC développe des modèles permettant d'offrir la flexibilité nécessaire pour adapter notre capital afin de répondre aux besoins particuliers de chaque projet. Dans le cadre de notre premier engagement d'investissement, nous avons choisi d'accorder un prêt de 1,28 milliard de dollars au réseau ferroviaire électrique du Grand Montréal connu sous le nom de Réseau express métropolitain (REM). Ce projet de transport en commun générera des revenus pour aider à couvrir les coûts, présente des avantages environnementaux et a attiré d'importants capitaux institutionnels de la *Caisse de dépôt et placement du Québec*.

En mai 2019, nous avons annoncé notre participation à un deuxième projet dans le transport en commun. La BIC fournira jusqu'à 2 milliards de dollars en financement par emprunt au projet d'expansion du réseau ferroviaire GO de l'Ontario dans la région du Grand Toronto et de Hamilton. Nous sommes enthousiastes à l'idée de travailler avec Infrastructure Ontario et Metrolinx pour améliorer le service ferroviaire régional pour les usagers du transport en commun, réduire les émissions de gaz à effet de serre et générer des retombées économiques dans le Sud de l'Ontario.

Nous entrevoyons d'excellentes occasions d'investissement dans nos secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes, les interconnexions et l'Internet à haut débit. En 2018-2019, nous avons peaufiné nos processus de réception de projets, d'examen des investissements et d'approbation afin d'instaurer une discipline en matière de vérification préalable et de prise de décisions.

À l'avenir, nous prévoyons engager entre 1,5 et 4 milliards de dollars par année pour de nouveaux projets au cours des prochaines années afin d'aider à fournir aux Canadiens les infrastructures dont ils ont besoin. Au printemps 2019, nous avons tenu des discussions actives et effectué des vérifications



préalables à l'endroit de 13 projets d'investissement potentiel. Nous sommes impatients d'annoncer d'autres engagements en matière d'investissement.

Nous tenons à respecter les exigences liées à la transparence. Toutefois, en tant que rassembleur de capitaux privés, nous respectons également la confidentialité des investisseurs et saurons trouver un équilibre entre les renseignements publics et l'information sensible sur le plan commercial.

La BIC a mis en place des composantes cruciales en 2018-2019.

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de la BIC pour leur soutien et leurs conseils continus, mes collègues de l'équipe de direction et tous les employés de la BIC pour avoir permis de donner vie à notre mandat. De plus, nos partenaires du secteur public à Ottawa et dans l'ensemble du pays ont partagé leurs points de vue de façon franche et généreuse, et les investisseurs ont manifesté un grand intérêt pour notre nouveau modèle. Merci à vous tous.

De nombreuses perspectives passionnantes se présentent à l'équipe de la BIC. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec les gouvernements ainsi que des investisseurs institutionnels et privés dans le but d'atteindre notre objectif d'investissement de 35 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures qui sont à la fois génératrices de revenus et dans l'intérêt public.



Pierre Lavallée

Président-directeur général

Banque de l'infrastructure du Canada

Rapport de gestion

Aperçu

La Banque de l'infrastructure du Canada (« Banque » et « BIC ») a été créée en 2017 pour répondre à un objectif ambitieux : faire avancer un nouveau modèle de partenariat au Canada en vue de transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et réalisée.

Les trois secteurs prioritaires initiaux de la BIC sont le transport en commun, le commerce et le transport et les infrastructures vertes. Les investissements dans ces trois secteurs nécessitent la participation de commanditaires du secteur public ainsi que des partenariats avec le secteur privé et doivent servir l'intérêt public. La BIC maximisera les possibilités de partenariats avec les secteurs public et privé afin de servir l'intérêt public.

La BIC se distingue par son accent sur les projets de transformation d'envergure qui servent l'intérêt public, qui s'inscrivent dans les priorités économiques stratégiques du Canada et qui sont élaborés et réalisés en partenariat avec des promoteurs du secteur public et des investisseurs privés et institutionnels.

La BIC est responsable d'investir 35 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures générant des recettes et servant l'intérêt public.

Ce montant accordé par le gouvernement fédéral apporte un soutien important et sera investi dans les infrastructures publiques de concert avec des capitaux de promoteurs du secteur public et d'investisseurs privés et institutionnels. De plus, la BIC étoffe ses capacités afin de conseiller les propriétaires du secteur public et renforce ses connaissances grâce à des initiatives axées sur les données et les renseignements.

Les activités de consultation, d'investissement et de gestion des connaissances permettront à la BIC de devenir un centre d'expertise qui favorisera la modernisation des infrastructures partout au Canada.

La BIC appuie et conseille les investissements dans l'infrastructure dans l'intérêt public. Notre mandat législatif comprend les fonctions suivantes :

- Structurer des propositions et négocier des conventions avec les soumissionnaires des projets d'infrastructure et avec les investisseurs qui y investissent;
- Investir dans des projets d'infrastructure, y compris au moyen d'outils financiers innovants, et chercher à attirer des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels vers des projets d'infrastructure;

Budget fédéral 2019

Le budget fédéral 2019 mentionnait que « la BIC examine les possibilités d'application de ses outils financiers innovateurs pour stimuler les investissements du secteur privé dans les infrastructures Internet haute vitesse dans les communautés non desservies ou mal desservies » et que « la BIC est en bonne position pour travailler avec les administrations, y compris les communautés du Nord, afin de planifier et de financer des projets qui améliorent l'accès, au sein du Canada, à de l'électricité abordable, fiable et propre [...] qui améliorent les interconnexions entre les réseaux électriques provinciaux ». L'Internet à haut débit et l'infrastructure électrique viennent compléter nos autres domaines prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures vertes.

- Recevoir des propositions non sollicitées de projets d'infrastructure émanant d'investisseurs privés ou institutionnels;
- Soutenir des projets d'infrastructure en favorisant une prise de décisions fondées sur des données probantes;
- Servir de centre d'expertise pour les projets d'infrastructure dans lesquels les investisseurs privés ou institutionnels réalisent un investissement important;
- Conseiller tous les ordres de gouvernement à propos des projets d'infrastructure;
- Recueillir et diffuser des données afin de surveiller et d'évaluer l'état des infrastructures au Canada et de mieux informer les décisions d'investissement.

La BIC travaille en collaboration avec des partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones et des investisseurs privés et institutionnels par le biais des fonctions suivantes :

- Mobiliser les partenaires des secteurs public et privé au début du processus de planification et de conception;
- Explorer des approches nouvelles et novatrices pour le financement et la réalisation des projets;
- Trouver des projets où il serait approprié d'utiliser des modèles commerciaux basés sur les recettes et de transférer les risques au secteur privé.

Le financement novateur offert par l'entremise de la BIC fournit un outil facultatif pour les promoteurs du gouvernement dans le but d'élargir la portée du soutien gouvernemental visant l'infrastructure publique et de faire progresser les modèles où les usagers ou les bénéficiaires contribuent au financement du projet lorsqu'il est logique de le faire.

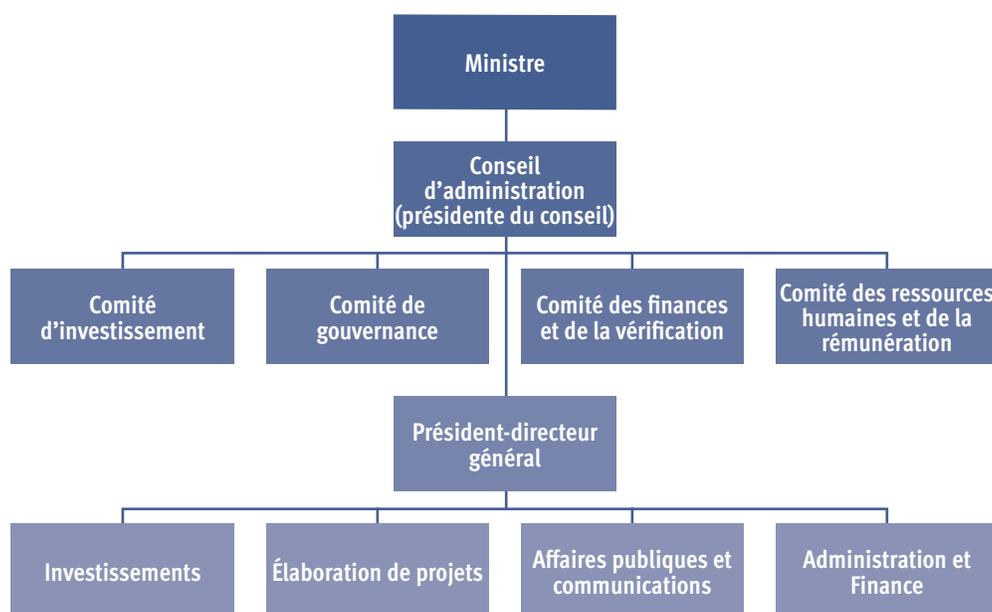
Structure organisationnelle

La BIC a fait de grands progrès dans le renforcement de ses capacités organisationnelles en 2018-2019.

En janvier 2019, les cinq postes de direction de la BIC ont été pourvus. L'équipe de direction est composée du président-directeur général et de quatre subordonnés directs qui dirigent les équipes Investissements, Élaboration de

projets, Affaires publiques et communications, et Finances et administration.

L'organigramme ci-dessous comprend le conseil d'administration et ses quatre comités, dont il est question en détail dans la section « Gouvernance ».



Au 31 mars 2019, la BIC comptait 35 employés à temps plein, 11 administrateurs et quatre agents contractuels.

Le tableau suivant illustre les équipes qui sont responsables des trois principaux éléments du mandat de la BIC : l'investissement, les services conseils et le développement des connaissances.

		Secteur d'activité ou fonction			
		Investissement	Services conseils	Développement des connaissances (données et renseignements)	Services généraux
Équipe responsable à la BIC	Investissements	○	○		
	Élaboration de projets		○	○	
	Affaires publiques et communications				○
	Équipes Administration et Finance (Juridique, RH, Finance, Risque, Informatique, Vérification interne)				○

Comité de direction

Le comité de direction est constitué des personnes suivantes :

- le président-directeur général;
- la directrice principale et chef des directions financière et administrative;
- le chef des investissements;
- le chef de l'élaboration de projets;
- le chef des affaires publiques et des communications.

Le rôle du comité de direction est d'assurer la haute direction de l'exploitation et des activités de la BIC et de mettre en œuvre les politiques, procédures et orientations fournies par le conseil d'administration.

Comité des investissements de la direction

Le comité des investissements de la direction a été créé en 2018-2019 et est composé des membres suivants de l'équipe de direction de la BIC :

- le président-directeur général;
- le chef des investissements;
- le chef de l'élaboration de projets;
- le chef de la gestion des risques;
- toute autre personne désignée par le président-directeur général.

Son rôle est :

- d'examiner l'acquisition ou la disposition d'investissements ou d'opérations et de formuler une recommandation au comité des investissements du conseil d'administration à cet égard, recommandation que le comité des investissements peut ensuite relayer au conseil d'administration pour approbation;
- de passer en revue et d'évaluer les activités d'investissement de la BIC, le rendement, les exigences en capital et l'utilisation;
- d'examiner et d'évaluer l'efficacité des politiques et des processus de gestion des risques d'investissement de la BIC;
- d'exécuter ou d'assurer un suivi de la mise en œuvre de toute autre tâche ou fonction déléguée par le comité des investissements.

Le président-directeur général et le chef des investissements sont tenus de rendre compte des activités d'investissement au comité des investissements du conseil d'administration au moins une fois par trimestre de l'exercice.

Exécution de notre stratégie

La BIC entend devenir un centre d'expertise dans les infrastructures ainsi qu'une ressource auprès de partenaires des secteurs public et privé partout au Canada. Plus précisément, elle fournira des conseils sur des possibilités de projets, investira dans des projets qui servent l'intérêt public et génèrent des revenus, et développera ses connaissances en gérant des données et des renseignements.

Les priorités, les activités et les résultats de la société d'État sont déclarés dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) et le Plan d'entreprise 2018-2019. La BIC a augmenté ses ressources en 2018-2019, ce qui lui a permis de dépasser les objectifs et les mesures de rendement

de chaque secteur du Plan d'entreprise 2018-2019 ou d'enregistrer des progrès considérables en ce sens.

Les sections suivantes fournissent des détails sur les mesures adoptées par la BIC pour renforcer sa capacité organisationnelle en 2018-2019, promouvoir de nouvelles façons de planifier, de financer et de livrer de nouvelles infrastructures, et se préparer à effectuer des co-investissements supplémentaires en collaboration avec des investisseurs privés.

En plus de décrire nos réalisations de 2018-2019 dans chaque domaine, cette section présente nos perspectives et nos plans à court terme.

Objectifs stratégiques

La BIC a été créée afin d'attirer des investissements privés et institutionnels visant à combler le besoin en capital du secteur public pour construire davantage de nouvelles infrastructures destinées aux Canadiens.

Les objectifs stratégiques de la BIC sont les suivants :

1. Accroître la capacité et la productivité organisationnelles pour pouvoir s'acquitter de son mandat de façon efficace et efficiente;
2. Défendre et promouvoir de nouveaux modèles de planification, de développement et de financement des nouvelles infrastructures par une large mobilisation des parties prenantes, une collaboration avec tous les ordres de gouvernement au Canada et un encouragement à la prise de décisions fondées sur des faits;

3. Réaliser des investissements conjoints stratégiques et utiliser des outils novateurs pour financer les infrastructures publiques, ce qui passe par l'attraction de capitaux privés et la réalisation et la gestion d'investissements dans des infrastructures générant des recettes pour optimiser leur incidence.

Consultation

La BIC cherche à mieux faire connaître son modèle de partenariat et ses critères d'investissement et offre du soutien aux parrains et aux promoteurs de projets en leur donnant des conseils aux étapes d'élaboration de projets et de structuration de l'investissement. Ce travail de consultation vise à inciter les entités publiques à tenir compte des solutions de financement privé pour les projets. La BIC a embauché un chef de l'élaboration de projets et recrutera d'autres professionnels pour cette équipe, laquelle est responsable d'incuber les nouveaux projets depuis l'étape de la conception jusqu'à la détermination de la rentabilité. La structure de l'équipe sera propice aux conseils dès le début de l'élaboration d'un projet, à la tenue d'un inventaire prospectif des projets d'infrastructure canadiens et au développement du leadership éclairé, des données et des renseignements nécessaires pour faire de la BIC un centre d'expertise reconnu.

L'équipe Investissements de la BIC conseille également les promoteurs publics dont les projets sont plus développés afin d'attirer des investisseurs privés et institutionnels et de répartir les risques de manière appropriée. L'équipe Investissements a activement collaboré avec les partenaires de Metrolinx et d'Infrastructure Ontario avant la participation de la BIC au projet de transport en commun régional, et il y a eu des discussions importantes sur la question des investissements dans l'Internet à haut débit depuis le budget de 2019.

Services conseils		
Objectifs à court et à moyen terme tirés du Plan d'entreprise 2018-2019	Mesures du rendement	Réalisations en 2018-2019
Accroître la sensibilisation du public aux avantages du modèle de financement des infrastructures publiques de la BIC	Mettre en place un plan de mobilisation des parties prenantes pour promouvoir les avantages du modèle de la BIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active auprès des représentants sectoriels et des investisseurs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon et en Chine ▪ Conférences données à l'occasion de 85 événements auxquels ont participé environ 10 000 personnes ▪ 310 réunions, plus 100 discussions sur des projets
Nouer des relations avec des partenaires grâce à des activités ciblées et sensibiliser les gouvernements au nouvel outil à leur disposition	Concrétiser une stratégie de sensibilisation ciblée pour faire connaître l'offre de services de consultation de la BIC auprès des provinces, des territoires et des municipalités, des administrations autochtones et du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie d'information amorcée auprès des provinces et des territoires ▪ Réunions bilatérales avec les représentants de toutes les provinces et de tous les territoires ▪ Discussions tenues sur les priorités et les projets à inclure dans l'inventaire de projets d'infrastructure canadiens
Mettre en valeur les projets dans lesquels la BIC et ses partenaires gouvernementaux pourraient investir	Élaborer un plan pour créer une filière nationale de projets sur cinq ans (l'inventaire de projets d'infrastructure canadiens)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan en cours d'élaboration ▪ Consultation avec les provinces et les territoires

Réalisations et perspectives

Tout au long de 2018-2019, nous avons entrepris des dialogues avec des intervenants des secteurs public et privé afin d'établir et de bâtir des relations et d'éduquer les gouvernements sur les possibilités de participation de la BIC aux projets d'infrastructure. La rencontre tenue à l'automne 2018 avec les ministres canadiens fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'infrastructure a été suivie de rencontres bilatérales pour discuter de la façon dont la BIC peut aider à la réalisation des projets publics. Nous avons également rencontré des représentants municipaux de certaines des plus grandes villes du Canada.

De nombreux thèmes et priorités sont ressortis de nos discussions avec les administrations canadiennes. La volonté des dirigeants provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones d'envisager un partenariat avec le secteur privé est encourageante. L'intérêt pour la valeur qu'offre la BIC est de plus en plus grand, tant en ce qui concerne son expertise en matière de consultation que son potentiel d'investissement. On envisage de plus en plus de nouveaux modèles d'investissement, y compris des projets générateurs de revenus.

La nécessité d'investir dans le transport et le transport en commun était l'un des principaux sujets de discussion. On s'intéresse aussi beaucoup à la création de liens plus

étroits entre les réseaux électriques (interconnexions) dans différentes régions du pays, ce qui constitue une autre mesure pour accroître les infrastructures vertes.

De nombreuses collectivités ont relevé un déficit d'infrastructure en ce qui a trait à leurs réseaux d'aqueduc et d'égout. On remarque un fort engagement envers le renouvellement de l'infrastructure hydraulique ainsi qu'une volonté d'envisager des moyens novateurs de mener le processus en coopération avec la BIC.

L'accès à des services de réseau à haute vitesse fiables et de haute qualité demeure extrêmement important, en particulier dans les collectivités éloignées et mal desservies ou non desservies. Conformément à l'orientation du budget 2019, c'est un domaine auquel la BIC peut participer.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses catégories d'actifs, priorités de projets et possibilités d'investissement dont nous continuons de discuter avec diverses administrations.

Nous avons commencé à travailler avec les promoteurs de projets du secteur public en 2018-2019 afin de déterminer la viabilité de projets d'investissement privé et institutionnel. Nous avons également conseillé de nombreux promoteurs

publics sur des projets particuliers afin de les aider à élaborer des propositions suffisamment avancées pour que la BIC puisse en déterminer l'intérêt public et la rentabilité.

Nous avons participé activement à environ 85 événements, conférences et allocutions au sein de l'industrie et avons communiqué avec plus de 10 000 intervenants (gouvernements, investisseurs, conseillers, développeurs, chercheurs ou groupes de réflexion et homologues étrangers).

Avec la croissance prévue des activités d'élaboration de projets et d'investissement ainsi que des autres ressources en personnel professionnel de la BIC, nous prévoyons offrir des services de consultation et de conseil à d'autres gouvernements en 2019-2020 à mesure que nous développerons notre réseau et nos relations dans le secteur public.

Investissements

La BIC travaille en collaboration avec des partenaires des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi que des investisseurs du secteur privé, pour transformer la façon dont les infrastructures sont planifiées, financées et réalisées au Canada. En 2018-2019, nous avons constitué une équipe de

professionnels responsable de la stratégie d'investissement de la BIC et donnant des conseils sur le déploiement des capitaux et la gestion des actifs. Elle gère le processus de réception et d'évaluation des projets, y compris les propositions non sollicitées de projets.

Investissements		
Objectifs à court et à moyen terme tirés du Plan d'entreprise 2018-2019	Mesures du rendement	Réalisations en 2018-2019
Démontrer que de nombreux projets pourraient répondre aux exigences de la BIC en matière d'investissement	Établir un processus pour recevoir et évaluer les projets, y compris les propositions non sollicitées Procéder à des évaluations et investir dans des projets	Processus établis Plus de 100 projets reçus et évalués; 13 en cours d'analyse détaillée; un investissement réalisé
Proposer des projets aux fins d'investissement	Formuler une stratégie de contrôle diligent visant à proposer des projets aux fins d'investissement	Approbation de la politique d'investissement par le conseil Élaboration d'une norme relative au processus d'investissement pour appuyer le processus détaillé
Réaliser des gains d'efficacité en transférant les risques liés aux recettes avec un degré minimal de concessionnalité	Mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques liés aux investissements	Risque lié aux investissements couvert à titre de sous-ensemble du cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et intégré à la politique d'investissement, tous deux approuvés par le conseil
Attirer (plutôt qu'écartier) les investisseurs du secteur privé pour augmenter l'investissement total	Élaborer une méthode pour déterminer le rapport qualité-prix d'un investissement de la BIC par rapport aux autres options de financement	Inventaire et consignation par écrit de stratégies et de produits d'investissement précis
Libérer des ressources de financement gouvernementales par le recours à des investissements privés dans les infrastructures publiques	Atteinte des objectifs quantitatifs, par exemple un ratio d'efficacité approprié et une bonne utilisation des capitaux	Investissement dans le REM de 1,3 G\$

Réalisations et perspectives

En octobre 2018, la BIC a embauché un chef des investissements expérimenté du secteur privé et a attiré au sein de l'équipe d'importants investisseurs talentueux possédant de l'expérience en infrastructure et en finances.

Nous avons élaboré une politique d'investissement officielle et créé des normes plus détaillées qui visent à régir les processus et les méthodes d'investissement, de la réception des projets à la surveillance du portefeuille.

Au 31 mars 2019, les responsables de la BIC ont organisé 310 réunions liées à l'investissement au cours de l'année 2018-2019, à la fois pour mieux faire connaître le mandat et les plans de la BIC et pour discuter de projets particuliers. Les investisseurs, tant institutionnels que privés, ont

manifesté un vif intérêt et soumis des idées de projets, dans certains cas sous la forme de propositions non sollicitées. En 2018-2019, nous avons reçu plus de 100 propositions de projets de promoteurs autant publics que privés, ce qui laisse transparaître un intérêt généralisé dans tous les secteurs prioritaires.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Infrastructure Canada en 2018-2019 afin de peaufiner les considérations sur lesquelles nous nous appuyons pour nous assurer de l'intérêt public et de la rentabilité des investissements. Ces deux déterminations dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous sont des facteurs importants dans le cadre du processus de vérification préalable de la BIC en matière d'investissement dans des projets.

Considérations relatives à l'intérêt public	Facteurs de rentabilité
Adéquation avec les priorités et les objectifs de résultats du gouvernement fédéral en matière d'infrastructure	Analyse de rentabilité convaincante
Harmonisation avec les priorités d'autres promoteurs publics	Stade d'avancement
Soutien aux priorités fédérales établies dans un document d'orientation	Mobilisation de capitaux privés
Soutien à la croissance économique	Transfert de risque approprié
Contribution au caractère durable de l'infrastructure (pendant le cycle de vie de l'actif ainsi que les impacts en matière de changements climatiques et les avantages pour les collectivités)	Tests de marché et optimisation des coûts <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie d'appel d'offres et de placement de titres ▪ Rôle approprié de la BIC

Processus des projets

Nous avons peaufiné notre processus d'examen et d'approbation des projets au cours de l'année. Le comité des investissements de la direction a été mis sur pied pour superviser les travaux et les activités d'investissement

et d'élaboration des projets. Une version simplifiée du processus d'évaluation et d'approbation des projets est présentée ci-dessous.



Notre premier engagement d'investissement a été fait en 2018-2019 et visait le financement du projet de Réseau express métropolitain (le « REM ») dans le Grand Montréal, un système de métro léger à haute fréquence s'étendant sur 67 kilomètres et comportant 26 stations. La construction a commencé en 2018 et sa mise en service est prévue pour l'été 2021.

Le prêt de 1,28 milliard de dollars de la BIC a permis de compléter le financement de 6,3 milliards de dollars requis pour le projet du REM. Les participations des autres partenaires, la CDPQ et la province de Québec, se composent respectivement d'actions privilégiées et d'actions subordonnées.

Il est à noter que le prêt d'une durée de 15 ans de la BIC à des taux d'intérêt allant de 1 % à 3 % a permis d'améliorer le transfert de risque à l'investisseur institutionnel (CDPQ), tandis que le caractère concessionnel de notre prêt a amélioré l'accessibilité financière du projet.

Tout au long de l'année, nous avons eu des discussions avec des partenaires, des investisseurs et des investisseurs potentiels du secteur public sur divers projets, leurs analyses de rentabilité et la participation potentielle de la BIC, et nous avons effectué un contrôle diligent concernant des opérations potentielles. Cette activité a mené à l'annonce de notre deuxième projet, en mai 2019. La BIC s'est engagée à verser jusqu'à 2 milliards de dollars en financement pour le projet d'expansion du corridor ferroviaire du réseau GO en Ontario, en partenariat avec Infrastructure Ontario et Metrolinx. Ce projet aidera à transformer le réseau ferroviaire GO dans la région du Grand Toronto et de Hamilton et améliorera de façon remarquable le service pour les usagers. L'investissement de la BIC permettra d'améliorer les coûts de financement et d'attirer des capitaux privés tout en assurant un transfert approprié des risques vers le secteur privé.

Le rôle de la BIC dans l'expansion du réseau GO est celui de partenaire en financement et de conseiller auprès de Metrolinx et d'Infrastructure Ontario, qui dirigent le processus d'appel d'offres concurrentiel. La BIC finalisera une convention de crédit avec le soumissionnaire retenu par Infrastructure Ontario et Metrolinx au moment de la clôture financière.



Avec sa participation au projet d'expansion du réseau GO et le prêt du REM, la BIC s'engage à verser près de 3,3 milliards de dollars afin d'améliorer considérablement le transport en commun pour les Canadiens.

Nous prévoyons investir environ 1,5 à 4 milliards de dollars par année à court terme. Au 31 mars 2019, nous recherchons activement de nouvelles possibilités de projets et effectuons des vérifications préalables à l'égard de 13 projets de manière à prendre des engagements pour au moins deux projets par année.

Guidés par des exigences en matière d'intérêt public et de rentabilité, nous veillerons à ce que les investissements soient faits de façon responsable. Au fil du temps, nous prévoyons que les projets soutenus par la BIC comprendront un transfert du risque opérationnel, d'utilisation et de revenu au secteur privé.

Dans le cadre de notre approche globale en matière d'investissement et conformément au mandat de la BIC, nous élaborons actuellement un cadre de propositions non sollicitées de projets qui s'appuie sur des consultations avec des promoteurs du secteur public et des partenaires du secteur privé.

Développement des connaissances (données et renseignements)

La BIC aide les gouvernements à prendre des décisions fondées sur des faits. À cette fin, elle travaille avec des partenaires des secteurs public et privé pour collecter une foule de données et de renseignements, tout particulièrement sur les projets générant des recettes, mais aussi sur des projets où le rôle du secteur privé est important.

Notre objectif est de partager des données, des renseignements et des pratiques exemplaires avec des

partenaires du gouvernement pour les aider à évaluer et à choisir le modèle d'infrastructure le plus approprié en fonction de chaque cas, de façon à produire de meilleurs résultats pour les Canadiens.

Le développement des connaissances requiert une collaboration étroite entre nos équipes Élaboration de projets et Investissements en raison du lien inhérent entre les données et la prestation de conseils fondés sur des faits.

Développement des connaissances (données et renseignements)		
Objectifs à court et à moyen terme tirés du Plan d'entreprise 2018-2019	Mesures du rendement	Réalisations en 2018-2019
Recueillir et communiquer des renseignements sur les infrastructures canadiennes génératrices de revenus qui peuvent attirer des investissements du secteur privé	Mobiliser les principaux acteurs responsables des données sur les infrastructures	Des réunions ont été tenues avec Statistique Canada, Infrastructure Canada et le Conseil canadien pour les partenariats public-privé concernant les données et les renseignements Les sujets ont été abordés pendant les rencontres avec les représentants provinciaux et territoriaux
Trouver les lacunes que la BIC pourrait combler	Produire une étude pour déterminer l'état actuel des données sur les infrastructures	Réaliser une étude fondée sur les activités ci-dessus et des repères externes. Harmonisation des principaux objectifs de la fonction des données et des renseignements

Réalisations et perspectives

En 2018-2019, nous avons commencé à travailler avec Infrastructure Canada, Statistique Canada et les gouvernements provinciaux, municipaux, territoriaux et autochtones afin de discuter de la collecte et du partage des données sur les projets d'infrastructure canadiens. Notre objectif est d'aider les gouvernements et les organismes publics du Canada à obtenir de meilleures informations et ressources à l'égard des infrastructures produisant des revenus et du potentiel de participation du secteur privé, et de constituer une base de connaissances qui permettra la prise de décisions éclairées.

Nous avons discuté des besoins en matière de données et d'information au cours de nos réunions bilatérales avec les provinces et territoires et une étude est en cours afin de déterminer la qualité des données sur les infrastructures canadiennes ainsi que les lacunes existantes.

Nous avons commencé à élaborer un plan de création d'un inventaire prospectif sur cinq ans des projets d'infrastructure canadiens. Nous continuons d'évaluer les options et de consulter les divers ordres de gouvernement au sujet des besoins et des priorités relatifs à cet inventaire.

Nous prévoyons embaucher les principaux membres de l'équipe des données et de l'information de la BIC en 2019-2020 et terminer une étude sur les données sur les infrastructures canadiennes existantes.

La BIC s'appuiera sur les travaux préliminaires pour produire un inventaire national des projets. Ce travail exige des consultations avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi que leur contribution aux projets.

Nous prévoyons également renforcer notre réseau de relations institutionnelles et commencer à produire des publications qui permettront de démontrer l'impact potentiel de la BIC sur le marché.

Services généraux

Les services généraux comprennent diverses équipes dirigées par la directrice principale et chef des directions financière et administrative ainsi que par le chef des affaires publiques et des communications.

La directrice principale et chef des directions financière et administrative est responsable des fonctions générales suivantes :

- Comptabilité et présentation des données financières
- Services juridiques et conformité
- Ressources humaines
- Technologies de l'information

- Gestion des risques de l'entreprise
- Vérification interne

L'équipe Affaires publiques et communications est responsable des relations avec les médias, de la planification et des communications d'entreprise, de la gestion des problèmes, des stratégies de site Web et de médias sociaux, de la communication des projets, de la gestion d'événements, des relations avec les gouvernements, de la planification d'entreprise et des relations avec les parties prenantes et les intervenants des secteurs d'activité.

Services généraux		
Objectifs à court et à moyen terme tirés du Plan d'entreprise 2018-2019	Mesures du rendement	Réalisations en 2018-2019
Élargir les capacités de la BIC (nouveaux systèmes de TI, planification des ressources de l'entreprise, embauche de candidats ayant des compétences spécialisées)	Mettre en place un cadre préliminaire de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et créer des modules de formation pour les nouveaux employés	Élaborer une version préliminaire du cadre de GRE et la finaliser
Faire connaître au public les processus, les pratiques de transparence, le rendement et les résultats	Élargir ses capacités de gestion financière et de vérification interne aux fins d'évaluation et de présentation de l'information	Embauche d'une équipe financière effectuée Sous-traitance des activités de tenue de livres; la direction de la BIC s'occupe de la supervision et de l'examen Des documents de politique uniques à la BIC sont en place Charte de vérification interne approuvée par le conseil; plan triennal présenté au comité des finances et de la vérification et au conseil
Appliquer de saines pratiques de gouvernance interne et de gestion financière	Recevoir une opinion d'audit sans réserve	Audit externe de 2017-2018 soldé par une opinion sans réserve Audit externe de 2018-2019 effectué
Exercer nos activités efficacement et utiliser adéquatement nos ressources financières et d'exploitation	Élargir nos capacités d'exploitation et augmenter le nombre d'employés au cours de la période de planification	35 employés à temps plein et 4 sous-traitants à la fin de l'exercice
Faire preuve de souplesse et de réactivité pour pouvoir réagir aux besoins émergents	Recevoir de bons commentaires de nos partenaires des secteurs public et privé à mesure que nous étendons nos activités	Embauche de candidats chevronnés dans le domaine de l'investissement et des services conseils qui ont élargi les capacités de mobilisation de l'organisation

Réalisations et perspectives

Nous avons fait des progrès dans la dotation des postes à l'échelle de l'organisation et dans l'établissement de politiques de base visant à régir les activités de la BIC.

Nous avons ajouté des professionnels des communications, de la gestion financière, du droit et de la gestion du risque, ainsi que du personnel administratif.

Nous avons amélioré la capacité de la BIC à mener ses activités dans les deux langues officielles. Nous élaborons présentement un plan d'action en matière de langues officielles, avons partagé notre expérience avec le Comité

sénatorial permanent des langues officielles, et avons ajouté une capacité interne bilingue, notamment au sein de nos équipes Services juridiques, Investissements, et Affaires publiques et communications, dont quatre conseillers en investissement pour servir le marché québécois.

Les politiques approuvées en 2018-2019 comprennent un code de déontologie et une politique régissant les conflits d'intérêts applicables à tous les dirigeants, employés et consultants de la BIC, des politiques supplémentaires en matière de ressources humaines, un cadre de gestion des risques d'entreprise et une charte de vérification interne.

Tous les employés ont suivi une formation obligatoire sur le code de déontologie et des modules d'intégration des employés ont été élaborés.

Notre chef des affaires publiques et des communications a mis sur pied une équipe chargée de développer les communications, les relations avec les actionnaires et l'engagement des intervenants et des partenaires externes afin de faire progresser le mandat organisationnel global. Au fur et à mesure du développement des ressources et des activités de la BIC en 2018-2019, notre engagement externe auprès des investisseurs et des promoteurs d'infrastructures s'est considérablement accru.

Nous avons tenu les intervenants au courant de nos activités par l'entremise de notre site Web bilingue et de nos comptes Twitter et LinkedIn. En 2018-2019, la BIC a commencé à divulguer sur son site Web ses demandes relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ainsi que les frais relatifs aux déplacements et à l'hébergement des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction.

Nous prévoyons tirer parti de technologies novatrices à l'échelle de l'organisation afin d'améliorer la reddition de comptes ainsi que l'efficacité et être prêts et en mesure de répondre aux nouveaux besoins. Par exemple, nous planifions de mettre en place un nouveau logiciel financier doté d'outils pour améliorer notre capacité de suivre et de mesurer des indicateurs financiers et non financiers.

Dans ce marché concurrentiel, le recrutement et le perfectionnement d'employés talentueux sont des facteurs cruciaux pour le succès de la BIC. Afin de renforcer notre culture de travail ainsi que notre image de marque et gérer le roulement du personnel, nous mettons présentement au point un solide processus de gestion du personnel.

Une charte de vérification interne et un plan sur trois ans ont été examinés par le conseil d'administration, et nous prévoyons mettre en œuvre le plan de vérification interne à compter de 2019-2020.

Notre équipe Affaires publiques et communications continuera de coordonner les activités et la communication avec les ministères et organismes fédéraux pertinents, de gérer l'image publique et la réputation de la BIC, de contribuer à faire connaître la BIC au sein de l'industrie et d'utiliser des stratégies et des outils de communication modernes pour informer les Canadiens de nos activités et des avantages que présente le modèle de la BIC.

Gestion des risques

La BIC adopte des politiques, des procédures et des lignes directrices de saine gouvernance, ce qui comprend des pratiques exemplaires de gestion des risques.

Nous avons établi un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) en 2018-2019. Le cadre de GRE comprend les mesures de contrôle du risque d'investissement contenues dans la politique d'investissement et les lignes directrices du processus. Dans le cadre du travail de développement de GRE en 2018-2019, la BIC a analysé les sources de risque, les scénarios de risque, leur probabilité et leur incidence éventuelle ainsi que des stratégies d'atténuation. Elle a cerné cinq grandes sources de risques qui, selon elle, sont les plus graves pour des investisseurs dans les infrastructures comme la BIC. Ces sources de risques sont les suivantes :

1. Les **risques liés à la réputation** de l'entreprise, qui découlent d'aspects liés à la politique ou à la gouvernance;
2. Les **risques liés à l'exploitation**, qui découlent des processus, du personnel et des systèmes de la BIC ou d'événements externes;
3. Les **risques liés aux partenariats**, par exemple les différends commerciaux, qui découlent de partenariats avec des tiers, des investisseurs ou des créanciers des secteurs privé et public;

4. Les **risques liés à la gestion des investissements**, qui découlent du portefeuille d'investissements, par exemple des risques opérationnels, environnementaux et sociaux d'un projet donné ou des conditions du marché;
5. Les **risques liés à l'élaboration**, notamment les risques liés à la conception, à la construction, à l'environnement et à l'exploitation d'un projet.

Les risques provenant des sources susmentionnées pourraient avoir des répercussions sur les finances, la réputation et l'organisation (l'exploitation) de la BIC. Les risques et les problèmes liés à l'entreprise et à l'investissement sont surveillés en permanence.

La BIC a engagé son premier chef de la gestion des risques en mars 2019 pour mettre en œuvre le cadre de GRE et établir une fonction centralisée de gestion des risques. Le chef de la gestion des risques travaillera en étroite collaboration avec l'équipe Investissements à l'évaluation et à l'atténuation des risques liés à l'exploitation, tant avant la prise d'engagements d'investissement qu'après la clôture des opérations.

Gestion des risques liés aux investissements

Les risques liés aux investissements représentent le volet le plus important du cadre de GRE de la BIC. La politique d'investissement de la BIC et le guide de processus détaillé élaboré par la direction intègrent tous deux des processus de gestion des risques d'investissement.

La BIC surveille chacun de ses investissements de près pour s'assurer qu'il respecte toutes les conditions, comprendre les variations dans son profil de risque et déterminer sa valeur.

En 2018-2019, nous avons formé un comité d'investissement de la direction composé du président-directeur général, du chef des investissements, du chef de l'élaboration de projets et du chef de la gestion des risques. Ce comité est chargé de réaliser le mandat d'investissement de la BIC en respectant

les paramètres prévus dans la politique d'investissement. Ce comité recommande des placements au comité d'investissement du conseil.

La BIC souhaite investir au moins 5 milliards de dollars dans chacun de ses secteurs prioritaires (le transport en commun, le commerce et le transport et les infrastructures vertes) et 1 milliard de dollars dans l'Internet à haut débit. Par contre, nous ne gérons pas le portefeuille en suivant des répartitions par secteur, par région ou par exercice. Par conséquent, la BIC aura toujours une exposition aux risques plus élevée que dans tout autre portefeuille de même taille. Le risque de concentration par secteur ou industrie est inévitable et découle du mandat de la BIC et de son rôle sur le marché.

Gestion financière

En tant qu'entité chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires en matière de gestion financière qui favorisent une gestion prudente et efficace de ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), qui proposent une approche des données financières fondée sur le marché dans l'industrie dans laquelle la Banque exerce ses activités. Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada LLP a été nommé auditeur externe de la Banque pour 2018-2019.

Au cours de l'exercice, les deux premiers prélèvements totalisant 549 millions de dollars de l'engagement de 1,283 milliard de dollars pour l'exploitation du REM ont été financés. La comptabilisation et l'évaluation de l'engagement selon les normes IFRS sont présentées en détail dans les états financiers ci-joints.

Les dépenses d'exploitation totales pour 2018-2019, y compris les honoraires professionnels, les frais d'installation, les frais de personnel et les autres charges, se sont élevées à 11,4 millions de dollars contre 2,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'année 2018-2019 a été fructueuse sur le plan du renforcement de la capacité d'examen des occasions d'investissement et d'élaboration de projets. À la fin de l'exercice, le personnel comptait 35 employés à temps plein, dont la majorité œuvre dans les secteurs des investissements et de l'élaboration de projets. Compte tenu du nombre d'occasions que la BIC a examinées jusqu'à présent, nous prévoyons qu'une croissance continue des équipes de première ligne et de soutien administratif sera nécessaire afin de maintenir des normes élevées en matière de gouvernance et de mesures de contrôle internes dans toutes nos activités.

Gouvernance

La BIC est assujettie à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et aux autres lois et politiques qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la

Loi sur l'accès à l'information, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le *Code canadien du travail*. En tant que société d'État, la BIC est assujettie à la partie X de la LGFP et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre désigné).

Conseil d'administration

La BIC est surveillée par un conseil d'administration formé de professionnels indépendants. Le conseil est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de la BIC. Il approuve les objectifs et l'orientation de la société d'État, veille à sa saine gouvernance, surveille sa performance financière, approuve ses plans d'entreprise, ses états financiers, ses politiques et ses règlements administratifs et s'assure que les risques sont correctement relevés et gérés.

Au 31 mars 2019, le conseil était composé de 11 administrateurs, y compris la présidente.

La présidente ou le président est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat que celui-ci estime indiqué. En vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, les administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat maximum de quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Le tableau ci-dessous indique le nom, la date de nomination et la durée du mandat de chaque membre du conseil. Les biographies de chacun se trouvent sur le site Web de la BIC, à l'adresse suivante : <http://cib-bic.ca/fr/gouvernance/conseil-dadministration/>

Administrateur	Date de nomination	Durée du mandat
Janice Fukakusa Présidente du conseil	4 juillet 2017	4 ans
Kimberley Baird	16 novembre 2017	2 ans
Jane Bird	16 novembre 2017	4 ans
David Bronconnier	16 novembre 2017	3 ans
James Cherry	16 novembre 2017	2 ans
Michèle Colpron	16 novembre 2017	4 ans
Bruno Guilmette	1 ^{er} juin 2018*	4 ans
Christopher Hickman	16 novembre 2017	3 ans
Poonam Puri	16 novembre 2017	3 ans
Stephen Smith	16 novembre 2017	4 ans
Patricia Youzwa	16 novembre 2017	3 ans

* Bruno Guilmette a été initialement nommé le 16 novembre 2017 et a quitté temporairement ses fonctions afin d'occuper le poste de chef des investissements par intérim du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 1^{er} juin 2018.

La principale responsabilité du conseil à l'égard de la nomination des administrateurs consiste à déterminer les connaissances, les aptitudes et les compétences de base nécessaires pour chaque administrateur et le conseil dans son ensemble. À cette fin, le conseil a adopté une matrice des compétences conçue pour déterminer la combinaison souhaitée d'attributs. Le conseil travaille en étroite collaboration avec le ministre de l'Infrastructure

et des Collectivités et le Bureau du Conseil privé afin de dénicher et de recommander des candidats qui possèdent les compétences et l'expérience requises telles que définies dans la matrice des compétences et qui répondent à l'engagement du conseil à refléter la diversité régionale, linguistique, culturelle et des genres.

Matrice des compétences

Le conseil, par l'entremise du comité de gouvernance, examine régulièrement les aptitudes et les compétences de base souhaitables et actuelles des membres du conseil. Cela permet d'assurer que les nominations permettent le maintien d'un conseil bien équilibré capable d'effectuer la surveillance efficace nécessaire à la réalisation des objectifs de la BIC. Le comité de gouvernance a défini les compétences et l'expérience suivantes comme étant nécessaires pour l'ensemble du conseil :

Comptabilité : Connaissances et expérience en comptabilité, en production de rapports financiers et en finances d'entreprise et connaissance des mesures de contrôle internes et des Normes internationales d'information financière.

Expérience dans un conseil d'administration : Expérience antérieure ou actuelle au sein d'un conseil d'administration d'une grande organisation ayant des pratiques de gouvernance éprouvées.

Financement, trésorerie et investissements : Expérience en direction ou en supervision d'opérations financières complexes avec des investisseurs et d'autres entités des secteurs privé et public.

Gestion des risques : Expérience ou compréhension des mesures de contrôle internes des risques, de l'évaluation des risques, de la gestion des risques ou de la production de rapports sur les risques.

Gouvernance : Expérience des principes et des pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une grande organisation.

Infrastructure et développement : Expérience ou bonne compréhension de tous les aspects des projets d'infrastructure.

Juridique : Formation et expérience en tant qu'avocat, soit dans un cabinet privé, soit en entreprise au sein d'une grande organisation assurant la conformité aux lois et aux règlements.

Leadership organisationnel : Expérience générale des affaires en tant que cadre supérieur d'un important organisme public, privé ou sans but lucratif.

Planification stratégique : Expérience en élaboration et en mise en œuvre de l'orientation stratégique d'une grande organisation.

Rémunération : Expérience à titre de cadre supérieur ou de membre d'un conseil d'administration dans la conception de régimes de rémunération des membres de la direction et la gestion de la performance.

Ressources humaines : Connaissances ou expérience en développement du leadership et en gestion des talents, en planification de la relève, en conception organisationnelle et en principes et pratiques des ressources humaines en général.

Secteur public, gouvernement et partenaires autochtones : Expérience ou compréhension du fonctionnement du gouvernement et du secteur public ainsi que de l'engagement ou de la gestion des intervenants.

Technologies de l'information et gestion : Expérience ou connaissances liées aux technologies de l'information et à la gestion d'une grande organisation.

Sur le plan personnel, les membres du conseil doivent faire preuve de confiance et de responsabilité, de jugement éclairé, de tact et de discrétion, d'excellentes aptitudes interpersonnelles, d'indépendance, de normes éthiques élevées et d'intégrité.

Comités du conseil

Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, le conseil est épaulé par les quatre comités qui suivent. Chaque comité permanent a été créé en vertu d'une charte. Au besoin,

le conseil peut former d'autres comités qui l'aideront à s'acquitter de ses responsabilités.

Comité d'investissement

Mandat : Le comité d'investissement a pour mandat d'examiner toutes les propositions d'investissement ou de stratégie d'investissement, de formuler des recommandations à leur sujet au conseil, d'examiner les activités d'investissement, la performance, les besoins en capital et l'utilisation des capitaux de la BIC et d'évaluer l'efficacité de ses politiques, normes et procédures en matière d'investissement.

Membres : Le comité d'investissement est composé de tous les membres du conseil. Le président du comité est Bruno Guilmette.

Comité des finances et de la vérification

Mandat : Le comité des finances et de la vérification (CFV) surveille la présentation de l'information financière, les pratiques de contrôle de gestion, la gestion des risques et les besoins d'assurance et fournit des recommandations au conseil sur ces sujets. Ses obligations sont définies par la LGFP. Le CFV se prononce auprès du conseil sur les questions liées aux états financiers, à la vérification interne de la BIC et au rapport annuel du vérificateur interne et des

auditeurs externes. Il est également responsable des examens spéciaux, des plans et des rapports y afférents, en plus de donner au conseil son avis sur ces questions.

Membres : Le CFV est composé de cinq administrateurs qui sont nommés par le conseil. La présidente du CFV est Michèle Colpron. Les autres membres sont Janice Fukakusa, David Bronconnier, Christopher Hickman et Poonam Puri.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mandat : Le comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR) étudie, puis formule des recommandations au conseil sur les principes liés aux ressources, les structures organisationnelles et la rémunération qui doivent guider la gestion du capital humain de la BIC et l'aider à réaliser ses objectifs. Il approuve les affaires de rémunération, y compris ses objectifs, ses groupes de comparaison pertinents et ses cibles de rémunération. Le comité formule également des

recommandations au conseil sur l'embauche des cadres, les régimes de retraite et les avantages sociaux des employés ainsi que la planification de la relève et des urgences.

Membres : Le CRHR est composé de cinq administrateurs qui sont nommés par le conseil. La présidente du CRHR est Janice Fukakusa. Les autres membres sont Jane Bird, James Cherry, Michèle Colpron et Stephen Smith.

Comité de gouvernance

Mandat : Le comité de gouvernance étudie, puis formule des recommandations au conseil sur les sujets suivants : les tendances en matière de gouvernance d'entreprise et les pratiques exemplaires qui s'appliquent à la BIC, y compris des recommandations de modifications aux politiques, aux pratiques et aux procédures de gouvernance d'entreprise; la planification de la relève au sein du conseil; la composition des comités du conseil; l'orientation et la formation continue des administrateurs; l'évaluation du conseil et de

ses membres; et les codes de déontologie et les politiques ainsi que les lignes directrices et les procédures relatives aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et les employés de la BIC.

Membres : Le comité de gouvernance est composé de cinq administrateurs qui sont nommés par le conseil. Le président du comité de gouvernance est Stephen Smith. Les autres membres sont Janice Fukakusa, Kimberley Baird, Jane Bird et Patricia Youzwa.

Code de conduite et politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs

Le conseil a adopté un code de déontologie et une politique régissant les conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs. Ces documents intègrent différentes exigences législatives en matière de comportement éthique et de conflits d'intérêts, tirées notamment de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Ils visent tout particulièrement à aider les administrateurs à cerner, à atténuer au minimum et à régler les conflits

d'intérêts réels, potentiels ou apparents afin de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités tout en préservant leur indépendance et leur intégrité. Chaque année, les administrateurs doivent s'engager par écrit à se conformer au code de déontologie et la politique régissant les conflits d'intérêts. Il existe un code de déontologie et une politique régissant les conflits d'intérêts distincts pour les employés et les experts-conseils.

Présence des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique les présences aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019.

En plus des réunions périodiques du conseil et des sous-comités, plusieurs réunions extraordinaires ont eu lieu

afin de répondre à différentes exigences législatives et de communication de l'information.

Administrateur	Conseil	Investissements	CFV	CRHR	Gouvernance	Sous-comité des investissements	Sous-comité du conseil
Janice Fukakusa	11/11	5/5	9/9	8/8	3/3	1/1	1/1
Kimberley Baird	9/11	4/5			3/3		
Jane Bird	10/11	5/5		8/8	3/3		
David Bronconnier	11/11	5/5	9/9				
James Cherry	11/11	5/5		7/8		1/1	1/1
Michèle Colpron	9/11	5/5	9/9	7/8		1/1	
Bruno Guilmette*	7/7*	4/5					0/1
Christopher Hickman	8/11	3/5	7/9				
Poonam Puri	9/11	4/5	8/9				
Stephen Smith	8/11	4/5		8/8	3/3	1/1	1/1
Patricia Youzwa	10/11	5/5			3/3		

* Bruno Guilmette a été initialement nommé le 16 novembre 2017 et a quitté temporairement ses fonctions afin d'occuper le poste de chef des investissements par intérim du 1^{er} janvier 2018 au 31 mai 2018. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 1^{er} juin 2018.

Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil est la suivante :

- Administrateurs : 50 000 \$ par année
- Présidente : 100 000 \$ par année

Rapport sur la rémunération

Dans ce marché concurrentiel, le recrutement et le perfectionnement d'employés talentueux sont des facteurs cruciaux pour notre succès. Le bassin de candidats du domaine des investissements dans les infrastructures qui disposent des compétences requises par la BIC est limité et la demande sur les marchés des capitaux est forte. Nos fonctions de soutien administratif exigent des compétences plus diversifiées, ce qui nous permet d'embaucher des employés provenant d'un plus large éventail de secteurs et d'horizons. Les principes et le programme de rémunération

de la BIC ont été élaborés en 2018-2019 et tiennent compte de ces caractéristiques de marché.

Le CRHR formule des recommandations au conseil sur les principes liés aux ressources, les structures organisationnelles et la philosophie à l'égard de la rémunération qui doivent guider la gestion du capital humain de la BIC et l'aider à réaliser ses objectifs. Le comité formule également des recommandations au conseil sur l'embauche des cadres, les régimes de retraite et les avantages sociaux des employés ainsi que la planification de la relève et des urgences.

Principes de rémunération

Les principes fondamentaux suivants guident l'approche de la BIC en matière de rémunération :

- Une rémunération concurrentielle sur le marché axée sur la rémunération globale
- Deux structures de rémunération : l'une pour les groupes fonctionnels (soutien administratif) et l'autre pour les équipes Investissements et Élaboration de projets
- Un seul régime d'avantages sociaux pour tous les employés
- L'utilisation de points de repère et d'objectifs validés à l'externe en guise de points d'entrée dans les fourchettes de rémunération
- Des mesures incitatives variables pour récompenser les personnes les plus performantes
- Une complexité minimale

Programme de rémunération

La BIC a retenu les services d'experts-conseils externes en 2018-2019 qui l'ont aidée à concevoir une structure de rémunération et d'avantages sociaux et à évaluer les fournisseurs et les solutions d'avantages sociaux.

La structure de rémunération a été approuvée par le CRHR, en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par le conseil en novembre 2018. La direction de la BIC examinera continuellement la structure conjointement avec le CRHR afin de déterminer son efficacité dans l'embauche du personnel approprié, et nous prévoyons mener un examen formel des structures de rémunération en collaboration avec des conseillers externes tous les trois ans.

La BIC offre des salaires concurrentiels sur le marché et met l'accent sur la rémunération totale : une combinaison de salaire et de rémunération variable fondée sur la

performance. Le régime de rémunération d'un employé est fondé sur ses compétences et son expérience, sa rémunération historique et la concurrence sur le marché.

Les références sont tirées d'une base de données exclusive appartenant à un tiers portant sur les entreprises de services financiers et de gestion des placements, ainsi que les sociétés publiques.

Les points de référence en matière de rémunération sont basés sur les secteurs au sein desquels la BIC est en concurrence pour le recrutement. Pour les rôles au sein des équipes Investissements et Élaboration de projets, l'accent est mis sur le recrutement et le maintien en poste de personnes ayant déjà de l'expérience en infrastructure et en investissement.

États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Contenu

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers.....	30
Rapport des auditeurs indépendants.....	31
État de la situation financière.....	33
État du résultat net et du résultat global.....	34
États des variations des capitaux propres	35
Tableau des flux de trésorerie	36
Notes aux états financiers.....	37

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation de l'état de la situation financière, de l'état du résultat net et du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorisations applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système de contrôle interne permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des opérations, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorisations applicables. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de la vérification (CFV) du conseil d'administration qui est chargé de superviser et

d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les vérificateurs indépendants de la BIC, BDO Canada LLP, comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC et leur rapport précise l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Pierre Lavallée
Président-directeur général



Annie Ropar
Directrice principale
et chef des directions financière et administrative

Le 27 juin 2019



Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (« la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2018-2019, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2018-2019 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général
du Canada par intérim,

MK Kerrigan

Mary Katie Kerrigan,
CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 27 juin 2019

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables
professionnels agréés
Experts-comptables
autorisés

Mississauga, Canada
Le 27 juin 2019

État de la situation financière

Aux 31 mars (en milliers)

	2019	2018
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie	956 \$	9 682 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement (note 3 [e])	1 362	–
TVH à recevoir	715	205
Charges payées d'avance	25	–
	3 058	9 887
Actifs non courants :		
Prêt à recevoir (note 9)	550 914	–
Immobilisations corporelles (note 10)	1 604	18
	555 576 \$	9 905 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	2 039 \$	646 \$
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	–	7 107
	2 039	7 753
Passifs non courants :		
Passifs différés (note 3 [c])	862	99
Financement public différé lié aux dépenses en capital	1 604	2 011
	2 466	2 110
Capitaux propres	551 071	42
	555 576 \$	9 905 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron, présidente,
comité des finances et de la vérification



Janice Fukakusa,
présidente

Le 27 juin 2019

État du résultat net et du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et la période de 283 jours terminée le 31 mars 2018 (en milliers)

	2019	2018
Produits :		
Produit d'intérêts	2 029 \$	42 \$
Charges :		
Rémunération	5 975	389
Honoraires professionnels (note 16)	3 254	1 275
Déplacements et communications	761	153
Locaux et matériel	647	404
Administration	405	11
Technologies de l'information	183	11
Amortissement	151	5
	11 376	2 248
Perte nette avant le financement public	(9 347)	(2 206)
Financement public :		
Crédits d'investissement	549 000	–
Crédits aux fins d'exploitation	11 225	2 243
Crédits en capital	151	5
	560 376	2 248
Résultat net et résultat global	551 029 \$	42 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Banque de l'infrastructure du Canada

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et la période de 283 jours terminée le 31 mars 2018 (en milliers)

	Capital social	Bénéfices non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	– \$	42 \$	42 \$
Résultat net et résultat global	–	551 029	551 029
Solde au 31 mars 2019	– \$	551 071 \$	551 071 \$

	Capital social	Bénéfices non distribués	Total
Solde au 22 juin 2017	– \$	– \$	– \$
Émission d'actions ordinaires (note 1)	–	–	–
Résultat net et résultat global	–	42	42
Solde au 31 mars 2018	– \$	42 \$	42 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et la période de 283 jours terminée le 31 mars 2018 (en milliers)

	2019	2018
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :		
Activités de fonctionnement :		
Résultat net	551 029 \$	42 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir (note 9)	(1 914)	–
Amortissement	151	5
Crédits en capital	(151)	–
Variation des passifs différés	763	99
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation du financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	(1 362)	–
Augmentation de la TVH à recevoir	(510)	(205)
Augmentation des charges payées d'avance	(25)	–
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1 393	646
(Diminution)/augmentation du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	(7 107)	7 107
Diminution du financement public différé lié aux dépenses en capital ayant trait aux activités de fonctionnement	(256)	–
Déboursements de prêts (note 9)	(549 000)	–
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement	(6 989) \$	7 694 \$
Activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 737)	(23)
Financement public différé lié aux dépenses en capital	–	2 011
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1 737) \$	1 988 \$
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	(8 726)	9 682
Trésorerie à l'ouverture de la période	9 682	–
Trésorerie à la clôture de la période	956 \$	9 682 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et la période de 283 jours terminée le 31 mars 2018 (en milliers)

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la Banque »]) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de cent dollars; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ (dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

La Banque a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur les 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier. Dans le cadre de la prestation de cette aide financière fédérale de 15 milliards de dollars, la BIC fournira de nombreux instruments financiers, y compris des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit et à relier les rendements financiers à l'achalandage et au risque en matière de recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien sera fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, sur 11 ans, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses trois secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures vertes. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

La BIC a préparé ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), interprétées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et adoptées par le Conseil des normes comptables (le « CNC »).

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une IFRS particulière exige une évaluation de la juste valeur, comme expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 27 juin 2019.

3. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers sont présentées ci-dessous.

a. Actifs et passifs financiers :

La Société a adopté par anticipation l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), y compris les modifications corrélatives à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, dont la date de première application est le 22 juin 2017.

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») relative à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. Toutefois, comme la BIC n'est pas passée de l'IAS 39 à l'IFRS 9, l'application de l'IFRS 9 n'a aucun impact de transition.

Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Tous les actifs financiers de la BIC sont classés comme étant évalués en coût amorti à la date de clôture.

Un actif financier est classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de négociation, la BIC peut irrévocablement choisir de présenter les changements ultérieurs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait au cas par cas.

La BIC ne détenait aucun actif classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de clôture.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La BIC ne détenait aucun actif classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de clôture.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, la BIC peut désigner irrévocablement un actif financier qui satisfait par ailleurs aux exigences d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme à la juste valeur par le biais du résultat net si cela permet d'éliminer ou de réduire significativement un éventuel décalage comptable.

Évaluation du modèle d'affaires :

L'évaluation du modèle d'affaires consiste à déterminer si les actifs financiers sont détenus et gérés par la BIC pour la production et le recouvrement de flux de trésorerie contractuels, la vente d'actifs financiers ou les deux. La BIC évalue le modèle d'affaires à l'échelle du portefeuille en faisant preuve de jugement et en s'appuyant sur des preuves objectives pertinentes, notamment :

- la façon dont le rendement de l'actif est évalué et communiqué à la direction de la BIC;
- la fréquence, le volume, la raison et le moment des ventes au cours des périodes antérieures et les attentes entourant les ventes futures;
- si les actifs sont détenus à des fins de négociation, c'est-à-dire des actifs acquis par la BIC principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou détenus dans le cadre d'un portefeuille géré dans le but de générer des profits à court terme; et
- les risques qui influent sur le rendement des actifs détenus dans un modèle d'affaires et la façon dont ces risques sont gérés.

Évaluation des flux de trésorerie contractuels et de s'il s'agit seulement de versements de capital et d'intérêts :

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels consiste à évaluer les caractéristiques contractuelles d'un instrument afin de déterminer si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont conformes à une convention de prêt de base, c'est-à-dire si elles représentent des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Le capital est défini comme la juste valeur de l'instrument à sa comptabilisation initiale. Le capital peut changer au cours de la durée de vie des instruments en raison des remboursements. Les intérêts sont définis comme la considération de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du capital en circulation et aux autres risques et coûts de base des prêts (risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi que de la marge bénéficiaire.

Afin d'évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont seulement des versements de capital et d'intérêts, la BIC prend en compte les clauses contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient des clauses contractuelles qui sont susceptibles de modifier le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte que l'actif financier ne puisse être évalué à titre de « seulement des versements de capital et d'intérêts ». Aux fins de cette évaluation, la BIC prend en compte :

- les événements imprévus susceptibles de modifier le montant ou le moment de la production des flux de trésorerie;
- l'effet de levier;
- les modalités de remboursement anticipé et de prorogation;
- les pénalités connexes relatives aux remboursements anticipés;
- les modalités qui limitent le droit de la BIC de réclamer les flux de trésorerie provenant d'actifs précis;
- les caractéristiques qui modifient la considération de la valeur temps de l'argent.

Reclassifications

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans une période postérieure à un changement de modèle de gestion des actifs financiers de la BIC.

La BIC n'a connu aucune reclassification au cours de l'exercice.

Passifs financiers :

La BIC classe ses passifs financiers, autres que les engagements de prêts, selon leur évaluation au coût amorti.

Les engagements de prêt sont des engagements fermes d'offre de crédit selon des modalités préétablies. Les engagements de prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont par la suite évalués au plus élevé des deux montants suivants :

- La provision pour pertes déterminée conformément à l'IFRS 9;
- Le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant cumulé des produits comptabilisés selon les principes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients* (« IFRS 15 »).

Se reporter à la note 8 pour un tableau résumant le classement et l'évaluation des instruments financiers de la BIC.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les prêts à recevoir sont initialement comptabilisés lorsqu'ils sont soit accordés, soit prélevés en vertu d'un engagement de prêt. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la BIC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, majorée pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net des coûts des opérations qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Si la juste valeur de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction, alors :

- le montant initialement comptabilisé est ajusté pour tenir compte de l'écart si la juste valeur de l'instrument n'est pas attestée par un prix coté sur un marché actif pour un instrument identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables. L'écart est différé et comptabilisé à titre de gain ou de perte seulement dans la mesure où il découle de la variation d'un facteur (y compris le temps) pris en compte par les acteurs de marché lors de l'évaluation de l'actif ou du passif;
- dans tous les autres cas (c'est-à-dire lorsque la juste valeur de l'actif ou du passif financier à la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables), aucun ajustement ne sera effectué pour l'écart. Cet écart est comptabilisé à titre de gain ou de perte.

La BIC considère qu'un prêt à recevoir prélevé en vertu d'un engagement de prêt irrévocable fait suite à l'engagement et évalue la classification et l'évaluation du prêt à recevoir en fonction des conditions à la date d'engagement du prêt. Dans le cas d'un prêt à recevoir qui sera ultérieurement évalué au coût amorti, la date d'engagement du prêt est également utilisée pour évaluer l'éventuelle augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le prêt à recevoir est évalué en fonction du risque de crédit à la date de l'engagement; le taux d'actualisation utilisé pour mesurer les pertes de crédit attendues (« PCA ») sur l'engagement est le même que le taux d'intérêt effectif du prêt résultant.

Pertes de valeur

La BIC comptabilise des provisions pour PCA sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les engagements de prêts émis.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont mesurées au moyen d'un modèle de dépréciation en trois étapes :

- Phase 1 – PCA sur 12 mois* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré comme douteux. Les PCA sur 12 mois représentent les PCA qui résultent de défaillances sur un instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.
- Phase 2 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues à vie s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré comme douteux. Les PCA à vie résultent de toutes les défaillances possibles pendant la durée de vie prévue d'un instrument financier.
- Phase 3 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie si le prêt est considéré comme douteux et que les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute. Les instruments financiers considérés comme étant en défaut sont inclus dans cette phase.

Mesure des PCA

Les PCA sont des estimations des pertes de crédit fondées sur des données relatives à la probabilité de défaillance (« PD »), à l'exposition en cas de défaillance (« ECD »), à la perte en cas de défaillance (« PCD ») et aux facteurs macroéconomiques pertinents pour la facilité de prêt respective, et sont pondérées en fonction de la probabilité selon différents scénarios. La PCD est mesurée comme suit :

- *actifs financiers qui ne sont pas douteux à la date de clôture* : la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie, c'est-à-dire l'écart entre les flux de trésorerie dus à la BIC en vertu de la convention et ceux que la BIC prévoit recevoir;
- *actifs financiers qui sont douteux à la date de clôture* : l'écart entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;
- *engagements de prêts non prélevés* : la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la BIC si les prélèvements de l'engagement ont été effectués et ceux que la BIC prévoit recevoir.

Facteurs macroéconomiques et scénarios prospectifs

La mesure des PCA à chaque phase et l'évaluation d'une éventuelle augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des événements passés et des conditions actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futurs. L'estimation et l'application des renseignements prospectifs exigent beaucoup de jugement.

La BIC s'appuie sur de nombreux facteurs macroéconomiques prospectifs, tels que l'inflation attendue, la croissance démographique et la croissance du PIB. Les données utilisées dans le calcul des PCA ne reflètent pas toujours toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Afin d'assurer que les caractéristiques et les risques pertinents sont

reflétés, des ajustements ou des recouvrements qualitatifs importants sont effectués selon le bon jugement de la direction. La BIC détermine les PCA à l'aide de scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités, lesquels sont élaborés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs et des risques liés aux principaux éléments moteurs du projet. Voir la note 14.

Évaluation des augmentations importantes du risque de crédit

La question de savoir si les PCA d'un instrument financier doivent être calculées sur une période de 12 mois ou sur la durée de vie dépend de la phase dans laquelle se situe l'actif financier à la date de clôture. Un instrument financier passe d'une phase à l'autre en fonction de l'augmentation ou de la diminution de son risque de défaillance à la date de clôture par rapport à son risque de défaillance à la comptabilisation initiale, comme mesuré par l'évolution des données relatives aux emprunteurs et des perspectives macroéconomiques. Voir la note 14.

Actifs financiers douteux et détermination de la défaillance

À chaque date de clôture, la BIC évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti représentent un prêt douteux.

La BIC considère qu'un instrument financier est en défaut et représente donc un prêt douteux (phase 3) s'il répond à un ou aux deux critères suivants, qui constituent des indications objectives de dépréciation :

- l'emprunteur semble peu susceptible de payer la totalité de ses obligations de crédit à la BIC sans que celle-ci ait recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- l'emprunteur a un paiement en souffrance depuis plus de 90 jours pour une obligation de crédit importante envers la BIC.

Décomptabilisation

Actifs financiers :

La BIC décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels permettant la réception des flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- la BIC a transféré ses droits permettant la réception des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, ou les conserve en assumant une obligation contractuelle de payer les flux de trésorerie à un ou à plusieurs bénéficiaires et :
 - la BIC a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - la BIC n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Passifs financiers :

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation contractuelle correspondante est éteinte, c'est-à-dire acquittée, annulée ou expirée.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires à son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Méthode d'amortissement	Taux
Améliorations locatives	linéaire	< de la durée du bail et de la vie utile
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues, et le cas échéant ajustées, au moins à chaque date de clôture.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs significatifs sont relevés, un test de dépréciation est effectué. Si la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable

estimée, la valeur comptable est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins le coût de la vente et sa valeur d'utilité.

c. Passifs différés :

Les passifs différés correspondent i) au loyer couru constaté sur une période sans loyer incluse dans le bail pour les bureaux amorti sur la durée du bail et ii) aux incitatifs de performance à long terme courus.

d. Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts comprennent les intérêts sur le prêt à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts dérivés des soldes de trésorerie constatés dans l'état du résultat net et du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier et de répartition du produit d'intérêts sur la période pertinente des revenus de financement et d'investissement dans l'état du résultat net et du résultat global. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts des opérations et toutes les autres primes ou tous les autres escomptes.

e. Financement public :

La principale source de financement de la BIC provient des crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de financement public sur une base systématique dans l'état du résultat net et du résultat global sur les périodes pour lesquelles les soldes connexes que les crédits visent à compenser sont comptabilisés en charges ou en actifs par la BIC.

Il peut y avoir des crédits parlementaires inutilisés à la fin de l'exercice en raison d'un délai dans le calendrier des dépenses ou des prélèvements auxquels ces crédits se rapportent et, par conséquent, les montants sont comptabilisés à titre de financement public différé dans l'état de la situation financière et sont reportés à des périodes futures. Les crédits relatifs aux investissements sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les investissements sont effectués et les crédits relatifs aux dépenses d'exploitation et aux dépenses en capital sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les dépenses ou l'amortissement correspondants sont engagés.

Un financement public à recevoir est comptabilisé pour tenir compte des crédits parlementaires qui sont autorisés au moyen du plan d'entreprise et de la loi habilitante afin de couvrir les dépenses qui ont été engagées, mais pour lesquelles aucuns fonds n'ont été encore transférés.

4. Modifications apportées aux normes comptables :

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients :

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15 pour remplacer l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son principe de base fait en sorte qu'une entité doit comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'elle transfère les biens ou les services promis aux clients à un montant qui reflète le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en contrepartie de ces biens et services.

Cette norme est maintenant en vigueur, mais son application n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la BIC.

5. Modifications comptables futures :

À la date de l'autorisation des présents états financiers, l'IASB a publié de nouvelles normes, et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et n'avaient pas été adoptées de façon anticipée par la BIC. Ces normes comprennent l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui est décrite ci-après. D'autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont également été publiées, mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la BIC.

IFRS 16

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 »), et ses interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information visant les contrats de location pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

La BIC adoptera l'IFRS 16 de façon rétrospective et modifiée à compter du 1^{er} avril 2019. La BIC a évalué l'incidence de l'adoption de cette norme sur l'état de la situation financière en ce qui concerne ses contrats de location simple en cours (note 15). L'incidence prévue sur l'état de la situation financière est la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif locatif d'environ 4 millions de dollars.

6. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

La direction a exercé des jugements et utilisé des estimations et des hypothèses dans la préparation des états financiers qui influent sur l'application des conventions comptables et sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des dépenses.

Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future affectée.

Jugements

Des renseignements sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est le plus important sont présentés dans les notes qui suivent.

- Note 14 – Établir les critères permettant de déterminer si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, déterminer la méthode d'intégration des renseignements prospectifs dans la mesure des PCA et choisir et approuver les modèles utilisés pour mesurer les PCA.
- Notes 7 et 9 – Pour comptabiliser les actifs financiers de façon appropriée, la direction doit recourir à des jugements, notamment dans la détermination de la juste valeur des actifs, à savoir si les actifs satisfont aux critères de classification comme étant détenus uniquement en vue de recevoir le capital et les intérêts.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Des renseignements sur les hypothèses et les estimations importantes sont présentés dans les notes qui suivent :

- Note 14 – Dépréciation des instruments financiers : déterminer les données utilisées dans le modèle de mesure des PCA, y compris l'intégration des renseignements prospectifs et des probabilités connexes.
- Notes 7 et 9 – Détermination de la juste valeur des instruments financiers dont les données non observables sont importantes.

7. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt est initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données non observables comprennent notamment une détermination de l'écart de crédit propre à un emprunteur précis et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas ultérieurement évalués à la juste valeur et les analyse en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

31 mars 2019	Note	Niveau	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	9	3	338 447	550 914
Engagement de prêt	9	3	(283 390)	–

Ces instruments n'existaient pas à l'exercice précédent.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

8. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

	Note	Base d'évaluation	31 mars 2019	31 mars 2018
Trésorerie	–	Coût amorti	956	9 682
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	3	Coût amorti	1 362	–
Prêt à recevoir	9	Coût amorti	550 914	–
Créditeurs et charges à payer	11	Coût amorti	2 039	646

Se reporter à la note 3 pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

9. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (la « convention avec le REM »). En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1,283 milliard de dollars pour contribuer au financement du réseau de métro léger entièrement automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Les prélèvements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier prélèvement. Les intérêts sur le prêt à caractère concessionnel, s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pour les 10 premières années et seront versés en espèces trimestriellement à un taux annuel de 3 % pour les années 11 à 15. Les prélèvements du prêt se feront en cinq versements et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier prélèvement. Le premier prélèvement de 279 millions de dollars a été effectué le 30 novembre 2018, le deuxième prélèvement de 270 millions de dollars a été effectué le 1^{er} mars 2019 et le calendrier des prélèvements restants est le suivant :

E2020	E2021	Total
513 000 \$	221 000 \$	734 000 \$

Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Le mandat de la BIC est de soutenir et d'investir dans de grands projets d'infrastructure au Canada, ou en partie au Canada, qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé. La BIC prolonge ces prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait autrement offerte si le taux correspondait à celui du marché sur le marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM grâce à des techniques d'évaluation. Bien que certaines données provenaient de transactions similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation

n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes du prêt à recevoir prélevés en vertu de l'engagement sont considérés comme une continuation des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les prélèvements sont effectués. Les montants différés sont amortis au moyen d'un taux d'intérêt effectif sur la durée de vie du prêt à recevoir.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

Écart d'évaluation non comptabilisé (perte au jour 1)

	E2019
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	–
Augmentation liée à la convention avec le REM	496 136
Réduction de l'écart d'évaluation différé dû au passage du temps	(2 256)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	493 880 \$

Composé de :	E2019
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	283 838 \$
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif au prêt à recevoir	210 042
Solde de fermeture au 31 mars 2019	493 880 \$

Prêt à recevoir – coût amorti

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

	E2019
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	–
Prélèvements	549 000
Intérêts courus	1 914
Transfert de l'évaluation de l'engagement de prêt	(212 298)
Transfert de l'évaluation de l'engagement de prêt – différé	212 298
Amortissement de l'évaluation dû au passage du temps	2 256
Réduction de l'écart d'évaluation différé dû au passage du temps	(2 256)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	550 914 \$

Engagement de prêt (prestation)

	E2019
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	–
Engagement de prêt comptabilisé au cours de l'exercice	496 136
Transfert de l'évaluation d'un prêt à recevoir financé au cours de l'exercice	(212 298)
	283 838
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	(283 838)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	– \$

Pertes de crédit attendues :

D'après l'examen des pertes de crédit attendues sur 12 mois (phase 1) effectué par la BIC, aucun changement important n'a eu lieu dans le risque de crédit. Des pertes de crédit attendues sur 12 mois de néant \$ (néant \$ en 2018) ont été comptabilisées sur le prêt à recevoir et l'engagement de prêt à la date de clôture. Voir les notes 3 et 14.

10. Immobilisations corporelles :

	E2019				E2018		
	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :							
Solde au début de l'exercice	–	18	5	23	–	–	–
Acquisitions	1 239	178	320	1 737	18	5	23
Solde à la fin de l'exercice	1 239	196	325	1 760	18	5	23
Amortissement cumulé :							
Solde au début de l'exercice	–	5	–	5	–	–	–
Charge d'amortissement	62	56	33	151	5	–	5
Solde à la fin de l'exercice	62	61	33	156	5	–	5
Valeur comptable	1 177 \$	135 \$	292 \$	1 604 \$	13 \$	5 \$	18 \$

Au 31 mars 2019, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée (néant en 2018).

11. Crédoeurs et charges à payer :

	E2019	E2018
Rémunération courue	1 660 \$	250 \$
Honoraires courus	201	307
Créditeurs	158	22
Autres	20	67
	2 039 \$	646 \$

12. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social.

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibre annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

13. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public (note 3 [e]) qui est approuvé sous forme d'autorisation législative ainsi que le Plan d'entreprise de la BIC et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la Société exerce une influence notable.

Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les charges de rémunération des principaux membres de la direction.

	E2019	E2018
Salaires et avantages sociaux à court terme	3 154 \$	385 \$
Avantages sociaux postérieurs à l'emploi	74	-
Autres avantages sociaux à long terme	640	-
	3 868 \$	385 \$

14. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité des finances et de la vérification de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques d'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

a. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque de marché de la BIC est lié au risque de taux d'intérêt. Le prêt à recevoir est un prêt à taux d'intérêt fixe et, par conséquent, la BIC n'est actuellement exposée à aucun risque de marché significatif à la fin de la période.

Le tableau suivant résume la sensibilité du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt à une augmentation ou à une diminution des taux d'intérêt du marché de 100 points de base (pb) à la date de clôture, en supposant une absence de mouvement asymétrique des courbes de rendement et une situation financière constante.

	Augmentation parallèle de 100 pb	Diminution parallèle de 100 pb
Prêt à recevoir	(45 757)	53 106
Engagement de prêt	(60 921)	70 705

Le prêt à recevoir est évalué au coût amorti, et l'engagement de prêt est par la suite évalué en fonction de la provision pour perte et du montant initialement comptabilisé, selon le montant le plus élevé. Les mouvements des taux d'intérêt supérieurs au marché ne devraient donc pas avoir d'effet sur le résultat et les capitaux propres de la BIC.

La juste valeur des autres instruments financiers détenus par la BIC n'est pas sensible aux variations des taux d'intérêt supérieurs au marché.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	E2019						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	E2020	E2021	E2022	E2023	E2024
Créditeurs et charges à payer	2 039 \$	2 039 \$	2 039 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Incitatifs à long terme	732	732	244	244	244	-	-
	2 771 \$	2 771 \$	2 283 \$	244 \$	244 \$	- \$	- \$

c. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. Étant donné qu'elle œuvre dans le domaine de l'investissement dans des structures de financement de projets (qui impliquent normalement un véhicule de titrisation à responsabilité limitée), la BIC s'efforce d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance en incluant des modalités contractuelles qui visent à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et en surveillant continuellement le risque de crédit des projets.

Le suivi du risque de crédit implique généralement une analyse du risque de crédit qui est effectuée par la direction de la BIC selon les pratiques exemplaires, y compris le principe des pertes attendues, pour chaque opération que la BIC envisage

pour financement. Les facteurs de risque qualitatifs et quantitatifs sont pris en compte pour chaque projet d'infrastructure, tant pendant la phase de construction que pendant la phase d'exploitation, ainsi que les facteurs de risque spécifiques liés à leur structure juridique et financière. Les facteurs de risque comprennent les données suivantes :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction	Dépassement de coût de construction	Facilités de trésorerie
Risque opérationnel	Exposition supplémentaire à la dette	Tests, ratios et contingences liés à la convention de prêt
Risque lié à la structure financière	La BIC prend des positions subordonnées dans les investissements	La BIC se classe au-dessus des actions

À la suite de la clôture d'une opération par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Ce suivi permet également de fournir des données pour les hypothèses de pertes attendues ou les estimations de la juste valeur des expositions connexes. Le suivi de chaque crédit est effectué au moins une fois par année au moyen d'un processus d'examen du crédit et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ayant une incidence sur l'opération.

Analyse de la qualité du crédit et exposition au risque de crédit

La BIC est exposée au risque de crédit par le biais de son prêt à recevoir et de son engagement de prêt.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité du crédit et l'exposition au risque de crédit relatives au prêt à recevoir et à l'engagement de prêt. En ce qui concerne le prêt à recevoir, le montant figurant dans le tableau représente les valeurs comptables brutes. En ce qui concerne l'engagement de prêt, le montant figurant dans le tableau représente les montants totaux engagés.

L'explication des termes « Phase 1 », « Phase 2 » et « Phase 3 » est fournie dans la note 3.

		E2019	E2018
		Phase 1	Phase 1
Prêt à recevoir	Risque faible à moyen	550 914	–
Engagement de prêt	Risque faible à moyen	734 000	–

La BIC détient une garantie sur les revenus futurs du projet financé lié à son prêt à recevoir.

Au 31 mars 2019, le montant des liquidités détenues par la BIC s'élevait à 956 \$ (2018 : 9 682 \$). Les liquidités sont détenues auprès d'institutions financières de premier ordre au Canada.

Le financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement de la BIC s'élevait à 1 362 \$ (2018 : néant).

La contrepartie est le gouvernement du Canada.

Tous les instruments ci-dessus sont à jour, c'est-à-dire que rien n'est en retard.

Montants découlant des PCA

- Données, hypothèses et techniques utilisées aux fins de l'estimation de la dépréciation. Voir la convention comptable à la note 3 a) et ci-dessous.
- Augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de défaillance d'un instrument financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, la BIC s'appuie sur des évaluations de crédit, une analyse de la délinquance, un suivi et des perspectives macroéconomiques, y compris des renseignements prospectifs. En ce qui concerne la délinquance et le suivi, une présomption réfutable stipule que le risque de défaillance de l'instrument financier a fait l'objet d'une augmentation importante depuis sa comptabilisation initiale à partir du moment où les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La BIC s'appuie sur les trois considérations suivantes pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit :

- i. La variation des écarts de crédit du projet financé;
- ii. Les indicateurs qualitatifs;
- iii. Le délai de 30 jours en souffrance.

Les indicateurs qualitatifs utilisés par la BIC pour évaluer le risque de crédit d'un investissement comprennent principalement l'analyse du projet de financement en ce qui concerne les aspects suivants :

- Le dépassement de coût de construction et les retards;
- Le risque lié à l'entretien opérationnel et au cycle de vie;
- La réduction des recettes actuelles ou futures prévues, selon le cas;
- L'effet de levier et tout manquement aux conventions de prêts;
- Les facteurs de risque de marché;
- L'intégration de renseignements prospectifs.

La BIC intègre des renseignements prospectifs tant dans l'évaluation d'une éventuelle augmentation importante du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale que dans la mesure des PCA.

La BIC élabore des scénarios économiques dans lesquels un investissement pourrait faire défaut en fonction de certains indicateurs clés d'évaluation du risque de crédit. La BIC a recours à un jugement expert en matière de gestion dans l'élaboration de ces scénarios. Le jugement en matière de gestion s'appuie sur certaines données et prévisions économiques publiées par des organismes ou des autorités gouvernementales. Une fois les scénarios élaborés, la BIC leur attribue des probabilités en fonction de certains facteurs économiques prospectifs : l'inflation, la croissance démographique et la croissance du PIB. Aux fins de la détermination des probabilités, la BIC tient compte des relations prédictives entre les principaux indicateurs.

- Définition de la défaillance et mesure des PCA

Voir la convention comptable à la note 3 a).

- Pertes de crédit attendues

Voir la note 9.

Sensibilité aux PCA

Comme le projet financé par la BIC en est à la phase initiale, la BIC ne s'attend pas à ce que d'éventuels changements dans les données et les hypothèses utilisées se traduisent par une augmentation importante du risque de crédit et des variations importantes dans la mesure des PCA. Se reporter à la note 3 a) pour plus de renseignements sur les données et hypothèses utilisées par la BIC à la fin de la période de référence.

Concentration du risque de crédit

Comme l'objectif premier de la BIC est d'investir dans des projets d'infrastructure au Canada ou en partie au Canada, elle finance de grands projets et est assujettie à une concentration importante du risque de crédit selon l'emprunteur, le secteur et l'emplacement géographique.

L'exposition au risque de crédit de la BIC au 31 mars 2019 est concentrée dans un prêt à recevoir et un engagement de prêt qui se rapportent à un seul emprunteur de projet au Québec, conformément à la convention avec le REM (voir la note 9). En 2018, la concentration du risque de crédit s'est reflétée dans les montants des liquidités détenues dans les banques au Canada.

15. Engagements relatifs à des contrats de location :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

E2020	E2021	E2022	E2023	E2024	Par la suite	Total
308 \$	308 \$	308 \$	308 \$	324 \$	3 332 \$	4 888 \$

La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Le calendrier d'engagement ci-dessus suppose une prorogation de cinq ans et tient compte des montants dus non actualisés.

16. Charges :

Les honoraires pour l'exercice comprennent un crédit de 1,53 million de dollars pour le remboursement par Réseau express métropolitain inc. des honoraires de tiers engagés par la BIC liés à la facilité de prêt, et ce, avant la clôture financière.

17. Événements ultérieurs :

Après la fin de l'exercice, la BIC a annoncé une participation pouvant atteindre 2 milliards de dollars pour financer le projet d'expansion du corridor ferroviaire du réseau GO en Ontario. Le partenariat avec Infrastructure Ontario et Metrolinx rehaussera le projet de transformation du réseau ferroviaire GO dans la région du Grand Toronto et de Hamilton. La BIC finalisera une convention de crédit avec le soumissionnaire retenu par Infrastructure Ontario et Metrolinx au moment de la clôture financière.

Conseil d'administration



Janice Fukakusa, présidente
Administratrice de sociétés
*Membre des comités des finances et de la vérification, de la gouvernance, et des ressources humaines et de la rémunération**



Kimberley Baird
Administratrice de sociétés
Membre du comité de la gouvernance



Jane Bird
Administratrice de sociétés;
conseillère principale d'affaires au bureau de Vancouver de Bennett Jones LLP
Membre des comités de la gouvernance, et des ressources humaines et de la rémunération



David Bronconnier
Administrateur de sociétés;
président et chef de la direction d'Interloq Capital Inc.
Membre du comité des finances et de l'audit



James Cherry
Administrateur de sociétés
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération



Michèle Colpron
Administratrice de sociétés
Membre des comités des finances et de l'audit et des ressources humaines et de la rémunération*



Bruno Guilmette⁽¹⁾
Administrateur de sociétés;
Administrateur de sociétés; vice-président et chef de la direction financière de Boralex inc.



Christopher Hickman
Administrateur de sociétés;
président et chef de la direction du Groupe de sociétés Marco
Membre du comité des finances et de l'audit



Poonam Puri
Administratrice de sociétés;
Professeure de droit des affaires à la Osgoode Hall Law School
Membre du comité des finances et de l'audit



Stephen Smith
Administrateur de sociétés;
Cofondateur, président et chef de la direction de First National Financial LP
Membre des comités de la gouvernance et des ressources humaines et de la rémunération*



Patricia Youzwa
Administratrice de sociétés
Membre du comité de la gouvernance

L'astérisque désigne les présidents des comités permanents du conseil. Tous les membres du conseil d'administration participent aux activités du comité des investissements.

⁽¹⁾ M. Guilmette a été nommé au conseil d'administration en novembre 2017 et a occupé le poste de chef des investissements par intérim du 1^{er} janvier au 31 mai 2018. Il a quitté son poste au sein du conseil d'administration pour jouer ce rôle et a réintégré le conseil le 1^{er} juin 2018.

Équipe de direction



Pierre Lavallée
Président-directeur général à compter du 18 juin 2018
M. Lavallée a été directeur général principal et chef mondial, Partenariats de placement, de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et a occupé auparavant d'autres postes de cadre supérieur.



Annie Ropar
Directrice principale et chef des directions financière et administrative, à compter du 1^{er} juin 2018
M^{me} Ropar a été directrice financière d'Aequitas Innovations, qui exploite le NEO Exchange.



Nicholas Haan
Chef des investissements
M. Haan a auparavant occupé les postes de directeur général principal à Macquarie Capital Markets Canada Ltd. et de directeur financier à HSBC Investment Bank Asia Limited.



François Lecavalier
Chef de l'élaboration de projets
M. Lecavalier a auparavant occupé les postes de premier vice-président à la Banque de développement du Canada et de vice-président à SNC-Lavalin Capital, en plus d'avoir travaillé pour la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.



David Morley
Chef des affaires publiques et des communications
Avant d'entrer au service de la BIC, M. Morley a été vice-président principal pour la stratégie et les communications à Infrastructure Ontario et a travaillé comme conseiller auprès des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et du Canada.

**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA **

**CANADA 
INFRASTRUCTURE BANK**

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, C. P. 15
Toronto (Ontario)
M5H 1J9
Téléphone : 1-833-551-5245
Courriel : contact@cib-bic.ca

www.cib-bic.ca/fr/